

Au sujet du dépôt de documents, l'article 46(2) du Règlement dit très clairement que:

Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut, de son siège à la Chambre, déclarer qu'il se propose de déposer sur le Bureau de la Chambre, tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre.

Ce sont les ministres, et non la présidence, qui assument l'entière responsabilité de tout document qu'ils déposent et qui traite des responsabilités administratives du gouvernement. La présidence est habilitée à décider si le document a été déposé dans les formes, mais elle n'est pas responsable de la teneur des documents. En l'occurrence, les documents budgétaires imprimés ont été déposés dans les formes le soir de l'exposé budgétaire, et la documentation additionnelle a été déposée dans les formes lors d'une séance ultérieure. On n'a enfreint ni les privilèges des députés, ni le Règlement de la Chambre.

Je dois donc constater que la question de privilège du député de York-Peel n'est pas fondée.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. OGLE—LA FERMETURE DES BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, voici une pétition portant la signature de citoyens de Saskatoon et du nord de la Saskatchewan. Cette pétition fait état de la fermeture imminente des bureaux de l'Office national du film situés à Saskatoon. On y dit que les bureaux de l'ONF à Saskatoon ont rendu des services d'une valeur inestimable à la collectivité; qu'il n'existe pas d'autre organisme doté des ressources voulues pour rendre des services pareils à la population de cette région; que la fermeture de ces bureaux priverait un nombre incalculable de citoyens des régions du Nord ainsi que des villes et villages des Prairies d'un accès facile à une expression artistique de la culture et de la créativité canadiennes à laquelle ils ont contribué par leurs impôts, et que cette fermeture constituerait une perte irréparable quant à la qualité des services fournis à la collectivité.

Par conséquent, les signataires de la pétition prient humblement le Parlement de bien vouloir exhorter le ministre des Communications (M. Fox) à revenir sur sa décision de fermer les bureaux de l'Office national du film à Saskatoon. Des personnes de toutes les couches de la société ont signé, dont des enseignants, des professeurs d'université et des personnes âgées. J'ose espérer que le ministre accueillera favorablement cette requête.

Questions au Feuilleton

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION TENDANT À DONNER AU PARENT ADOPTIF LE DROIT AUX PRESTATIONS

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-683, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, (prestations au parent adoptif).

—Madame le Président, cette modification à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage accorderait à la personne, homme ou femme, qui adopte un enfant, les mêmes avantages de maternité que ceux dont bénéficient actuellement, en vertu de cette loi, les femmes enceintes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 4527 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document sera déposé immédiatement.

[Français]

Mme le Président: La Chambre désire-t-elle que la question n° 4527 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ EQUIFAX INC.

Question n° 4527—**M. Parker:**

1. Des ministères ou organismes du gouvernement ont-ils fait affaires avec la société Equifax Inc., au cours des deux dernières années et, si oui, quelle a été la nature des travaux effectués?

2. Equifax Inc. effectue-t-elle présentement des travaux pour des ministères ou organismes du gouvernement et, si oui, et dans chaque cas, de quelle nature?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. McKinnon: Madame le Président, il y a une question inscrite au *Feuilleton* en mon nom. Cette question est marquée d'un astérisque, ce qui signifie que le gouvernement devrait normalement se dépêcher d'y apporter une réponse. Elle est inscrite au *Feuilleton* depuis le 19 mai de l'année dernière et concerne M. Geoff Wright. Le jeune homme en question est manifestement victime d'une injustice mesquine, car le ministre de la Défense nationale lui interdit de s'engager dans la réserve. Aucune raison valable n'a été fournie et c'est pourquoi j'ai demandé qu'une réponse orale soit donnée à la Chambre le plus rapidement possible. J'ai appris par ailleurs que la réponse attend depuis des semaines si ce n'est depuis des mois sur le bureau du ministre.